

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BECAMEL Françoise, COULET Philippe, CRESPIY Christophe, GARCIA Jean-Marie, LECOURT Didier, MARTELLUCCI Myriam, RIBIERE Ludovic, SCHWARZ-DELRIEU Marion, VINCENTI Frédérique, PSAUME Bertrand.

Absents excusés : NARDINI Carole (pouvoir à M. RIBIERE), FROMENT Sandrine, GERLAC Steve, VOLPELLIERE Stéphanie.

Monsieur COULET Philippe a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2018 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les délibérations du conseil municipal du 4 décembre 2018 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture le 6 décembre 2018.

Monsieur RIBIERE fait remarquer que sur le compte-rendu il n'est pas indiqué qu'une minute de silence a été effectuée en mémoire à Monsieur ROULLE René.

Sur la question diverse relative au bâtiment des chasseurs, il convient de rectifier « un dépôt de permis de construire sera déposé ».

Madame Vincenti souhaite apporter aussi des précisions, sur le point d'intervention de l'éclairage, l'opposition avait fait remarquer qu'il est indiqué dans la délibération « la plus écologique » mais que la remarque avait été faite juste « écologique ».

Madame Martellucci demande que sur les comptes-rendus leurs observations soient notées sans modification au préalable du texte proposé mais en indiquant que les délibérations seront modifiées selon les observations pour qu'il y ait une cohérence des interventions faites.

Comme pour le point sur le domaine de Bancel, la remarque sur « l'acte de cession » a été modifiée sans indication de l'intervention.

Sur le point d'aide aux sinistrés de l'Aude, dans la phrase « Madame Martellucci demande si d'autres actions seront attribuées », la remarque était juste sur « demande s'il y aura d'autres actions ». Concernant une question diverse sur l'aménagement de voirie, Madame Vincenti interroge sur l'endroit « de l'arrêt de bus à la maisons Crespy », il convient de préciser « à partir de l'arrêt de bus jusqu'à la maison Crespy ».

Sur la question diverse des stationnements anarchiques près des écoles, Madame Martellucci fait remarquer que le devis du parking et la demande d'aides n'avaient pas été abordés. Monsieur le Maire indique que M. Lecourt avait donné ces informations.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VŒUX PORTANT SUR LES REVENDICATIONS SOCIALES

Considérant l'ampleur du mouvement qui se développe depuis plusieurs semaines dans notre pays,
Considérant la poursuite du débat sur la Loi de Finances 2019 à l'Assemblée Nationale,
Considérant l'urgence des réponses à apporter pour satisfaire les besoins en matière sociale des concitoyennes et concitoyens,

La commune de Montpezat demande au gouvernement et au Président de la République de prendre en urgence les mesures suivantes :

- Annulation de la hausse des carburants,
- Baisse de la CSG pour les retraites,
- Hausse du SMIC de 200 € nets au 1^{er} janvier 2019
- Arrêt du gel et augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires
- Annulation des contraintes financières imposées aux collectivités par le pacte dit « de confiance »

D'une part et d'autre part :

- Rétablissement de l'ISF
- Suppression en 2019 du cumul de CICE et de l'exonération des cotisations sociales pour les grandes multinationales qui va nous coûter 20 milliards de plus en 2019 (40 milliards d'euros au total)
- Abrogation de la « Flax-tax » qui conduit la fiscalité à être trois fois plus élevée pour les PME, les artisans et les commerçants que pour les multinationales et les entreprises du CAC40

- Suppression du verrou de Bercy afin d'agir efficacement contre la fraude fiscale qui coûte 100 milliards d'euros chaque année à notre pays

- Une réforme fiscale progressive, épargnant les plus « petits » pour qu'ils ne soient plus proportionnellement taxés d'avantage que les grandes fortunes.

Voilà quelques mesures qui permettraient de remettre notre pays sur les rails de la justice sociale.

Oui les violences sont inacceptables, mais poursuivre votre politique serait une violence tout autant inacceptable.

Monsieur le Maire indique que les vœux sont rédigés par les gilets jaunes et non par la municipalité, ils ne seront pas modifiables.

Madame Martellucci demande la position de la majorité sur ce texte. Monsieur le Maire informe que la majorité est en accord avec les propositions.

Madame Martellucci indique que le terme « vœux » est gênant, Monsieur le Maire précise que ce sont des vœux et ne sont donc pas votés. L'idée de soutenir les revendications sociales et les injustices on se rejoint tous, l'interrogation de Mme Martellucci est plus sur la cohérence et le fonctionnement du conseil municipal, « est-ce qu'on est là pour voter un vœu, qu'on soutienne les gilets jaunes pourquoi pas mais à travers autre chose, cela me semblait plus pertinent ».

En conséquence le conseil municipal émet les vœux exprimés par les gilets jaunes.

Le Maire demande qui approuve ces vœux (3 voix abstention : Mme Schwarz-Delrieu, Mme Martellucci et Mme Vincenti)

Afin de ne pas confondre avec une délibération, le point n'est pas numéroté.

2019-MAIRIE-001 AMENAGEMENT FORET COMMUNALE

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier. Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement.

2019-MAIRIE-002 EXCLUSION DU FUTUR SCHEMA EOLIEN REGIONAL

Monsieur Le Maire informe les élus de la réactivation d'un projet d'implantation d'éoliennes dans le massif des Lens par la commune de Moulézan. Il rappelle que le 10 novembre 2017, la cour administrative de Marseille a annulé le schéma éolien régional qui avait été validé par le préfet de région en avril 2013 pour non réalisation d'une évaluation.

Le conseil municipal s'inquiète de la mise en danger potentielle de sa ressource en eau, quant à la possibilité de développement de projets industriels sur le bois de Lens, éoliens ou autres entraînant un risque supplémentaire de pollution et de dégradation du couvert forestier.

Un nouveau schéma éolien régional est en cours d'élaboration, le Syndicat Mixte Lens Pignèdes s'est prononcé le 12 avril 2018 pour l'exclusion du massif des Lens du futur schéma régional éolien en vertu de la qualité environnementale et patrimoniale du massif des Lens et dans le cadre du principe de précaution vis-à-vis du risque incendie. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Madame Martellucci demande l'avantage de ce texte par rapport à celui proposé en décembre 2018, il y a la mention de la ressource en eau, Mme Martellucci demande s'il ne serait pas nécessaire de préciser que la source directement est située sur le massif. Monsieur le Maire précise qu'il est décidé que la délibération soit rédigée à l'identique pour les communes et que cette délibération a été élaborée par les communes concernées, les services de l'Etat, le contrôle de légalité et le syndicat du bois des Lens.

Madame Martellucci demande aussi par rapport aux autres documents en cours dans le cadre de la stratégie « région à énergie positive » cette stratégie en cours est un gros projet de 2017-2050, qui ne concerne pas que l'éolien.

Cette délibération demande à retirer la commune de Montpezat à toutes réflexions qui seraient du domaine de stratégie écologique qui rentreraient dans le cadre de cette région à énergie positive, Madame Martellucci demande si pour la commune de Montpezat il est intéressant de retirer la commune d'une réflexion sur la transition énergétique qui concerne quelque chose de beaucoup plus large. Monsieur le Maire précise que la délibération a été rédigée par des juristes. Monsieur le Maire précise que les communes ne veulent rien sur le massif des Lens, il y a une biodiversité et un biotope qui sont importants. La délibération concerne le schéma éolien.

Madame Martellucci précise que d'autres juristes sur ce point-là feront quelque chose. Monsieur le Maire indique que si le conseil municipal veut passer d'autres délibérations, il le fera, c'est le conseil municipal qui est maître des décisions.

La délibération ne sera pas modifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (2 voix contre : Mme Martellucci et Mme Vincenti ; 2 voix abstention : M. Crespy et M. Psaume) :

- Décide de demander l'exclusion de la commune de Montpezat du futur schéma éolien régional ou autre document en cours dans le cadre de la stratégie « Région à énergie positive » (Repos)
- Décide de demander l'interdiction d'implantation de projets industriels, notamment éoliens dans les périmètres de sa ressource en eau.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Et transmet pour visa la présente délibération à Monsieur le Préfet du Gard.

2019-MAIRIE-003 DECISIONS MODIFICATIVES

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Fonctionnement				
Energie - électricité	60612	1450		
Dégrèvement THLV	7391172	314		
Remboursement personnel			6419	1764
Investissement		0		0

Le conseil municipal, approuve (2 voix abstention : Mme Martellucci et Mme Vincenti), les virements de crédits indiqués ci-dessus.

2019-MAIRIE-004 SUBVENTION EXCEPTIONNELLES USM

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subventions exceptionnelle à l'association USM pour la réalisation de travaux de rénovation des vestiaires.

M. Ribière demande si l'installation est aux normes. Monsieur le Maire indique que l'installation a été faite par un électricien agréé et qu'il faut que la société Qualiconsult vérifie cette installation lors de son passage. M. Lecourt indique que le coût est de 800 euros et que la participation de la commune est de 250 euros. Les travaux ne sont pas finis.

Mme Vincenti demande si lors de la demande de subvention en début d'année ces travaux étaient programmés ? Monsieur le Maire répond négativement.

C'est un bâtiment communal, Mme Vincenti précise que c'était à la commune de le faire et donc que c'est un arrangement trouvé avec l'association.

Mme Martellucci indique qu'il est gênant que la façon dont est présenté les choses que le conseil municipal acceptait la moitié sans discussion. M. Lecourt précise qu'il n'a pas dit ça, il précise que la commune allait prendre en charge la moitié de 500 soit 250 euros. Si le conseil dit non, l'association n'aura pas de subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve (3 voix abstention : Mme Vincenti, M. Crespy et Mme Schwarz-Delrieu) l'attribution de la somme de 250.00 euros pour l'association Union Sportive Montpezat.

2019-MAIRIE-005 POINT CHASSE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une information sur le règlement intérieur de la chasse. Il convient d'ajouter à l'article 2.1.3 « toute demande de cartes actionnaires à partir du 1^{er} décembre, le tarif est fixé à 150 euros /an ».

Mme Vincenti pose la question si c'est uniquement pour les actionnaires qui s'inscrivent à partir du 1^{er} décembre.

Une précision est apportée si la carte actionnaire est prise le 15 août, elle est à 250 euros mais pour ceux arrivant en cours de saison à partir du 1^{er} décembre elle est à 150 euros.

Il convient de modifier la délibération en complétant le règlement de la chasse « Pour les adhésions à partir du 1^{er} décembre le tarif est fixé à 150 euros jusqu'à la fin de la saison »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve (1 voix abstention : M. Crespy) de modifier le règlement de chasse.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Vincenti demande que l'on reporte la question diverse sur l'accès « nous contacter » sur le réseau social facebook de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45

J-M. ANDRIUZZI

F. BECAMEL

P.COULET

C. CRESPIY

S.FROMENT

J.M. GARCIA

S. GERLAC

D. LECOURT

M. MARTELLUCCI

C. NARDINI

B. PSAUME

L. RIBIERE

F. VINCENTI

M. SCHWARZ-DELRIEU

S. VOLPELLIERE